

WHA28.44 **Année mondiale de la Population et Conférence mondiale de la Population, 1974**

La Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'Année mondiale de la Population et la Conférence mondiale de la Population, 1974,

1. NOTE avec satisfaction les diverses contributions techniques et scientifiques apportées par l'OMS à la préparation et à l'organisation de l'Année mondiale de la Population et de la Conférence mondiale de la Population;
2. SE FÉLICITE de voir le Plan d'action mondial de la Population mettre en relief les interconnexions existant entre population et développement socio-économique, ainsi que les efforts nationaux et internationaux requis dans les domaines de la santé et de la nutrition pour améliorer la qualité de la vie, particulièrement dans les zones rurales et les zones mal desservies;
3. EST CONSCIENTE de ce qu'une telle approche globale des problèmes de population, de santé et de développement dans le contexte des politiques nationales est fondamentale pour le travail d'un grand nombre des organisations du système des Nations Unies;
4. SOULIGNE qu'il est urgent de réduire la mortalité et la morbidité maternelles, périnatales, infantiles et juvéniles par un développement continu et une meilleure organisation des services de santé maternelle et infantile et des autres aspects des soins de santé destinés à la famille;
5. RECONNAÎT la nécessité d'améliorer la santé en appuyant la recherche relative à tous les aspects de la reproduction humaine, y compris les méthodes de régulation de la fécondité et les effets de la planification familiale sur la santé ainsi que sur le développement physique et psycho-social optimal de l'enfant;
6. PRIE instamment les Etats Membres de prendre, à l'échelon national, des initiatives en vue de donner la suite voulue aux recommandations du Plan d'action mondial de la Population qui sont en rapport avec la santé; et
7. PRIE le Directeur général d'intensifier les activités relatives aux soins de santé destinés à la famille dans le cadre du renforcement des services de santé et de participer pleinement à l'institution d'activités dans les secteurs du Plan d'action mondial de la Population qui sont en rapport avec la santé.